PRÉFET
DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nevers, le 180423

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX
Tél : 03 86 71 52 84
Courriel : annie.lamoureux@nievre.gouv.fr

Rapport de présentation

Objet : Arrêté relatif à l'application des plans de gestion cynégétique petit gibier dans le département de la Nièvre pour la campagne 2023-2024

Les plans de gestion cynégétique petit gibier sont définis dans le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024, conformément à l'article L. 425-2 du code de l'environnement. Ils concernent le lièvre, le faisan commun et la perdrix grise. Un arrêté relatif à leur application est pris annuellement pour en préciser les modalités.

Le projet d'arrêté soumis à participation du public a été établi en concertation avec les services de la direction départementale des territoires et de la fédération départementale des chasseurs. Il intègre une modification de la gestion des bracelets de ces différentes espèces (établissement, distribution, retours d'utilisation) par rapport à la saison précédente.

Il sera également présenté lors de la prochaine réunion des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, prévue le 26 avril 2023.

L'arrêté sera signé par M. le directeur départemental des territoires, par délégation de M. le Préfet de la Nièvre, à l'issue de la procédure de consultation.

Pour le directeur départemental,

P/Le Chef de Service
L'Adjoint au chef de service

Stéphane GEDOUX